

Étaient présents les 10 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Carole MORELL

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE, Jean-Michel VALENTIN, Philippe MELGAREJO

Étaient absents et excusés : Messieurs Christian GARCIA, Florent DURAND Mesdames Céline URSO, Isabelle RUDLOFF et Christelle BROZEK

Validation du compte rendu du 09/03/2016 à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance : Michel De Gaudenzi

I/ ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC ECLAIRAGE PUBLIC VILLAGE

Monsieur le Maire présente les offres reçues des entreprises lors du lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'Eclairage Public dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Ce marché est composé d'une partie chiffrage pour le marché de base en tranche ferme et d'une partie prestations supplémentaires éventuelles.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, après ouverture des plis et l'analyse des offres proposées, l'offre de l'entreprise Sobeca pour un montant de 38 995,00€ HT pour la solution de base était la plus intéressante et a été retenue.

Il demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ce choix.

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité le choix de l'entreprise Sobeca pour l'attribution du marché de l'Eclairage Public du Centre Bourg dans le cadre de l'aménagement de village.
- charge le maire de signer l'acte d'engagement du marché avec l'entreprise Sobeca

II/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE DE ROVON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de calcul de répartition des participations demandées aux communes du SSI pour le financement de la construction de la cantine de Rovon, reçu par mail le 09 mars 2016.

Un montant de 64 725,86€ est demandé aux communes suiveuses à 26 %, soit Saint Gervais et Cognin-les-Gorges, ce qui représente une échéance de 4 315€/an sur 15 ans.

Monsieur le Maire rappelle, pour comparaison, les projets scolaires précédemment effectués sur les communes de Cognin-les-Gorges et Saint Gervais, ainsi que leurs participations lissées sur 10 et 15 ans :

- Réhabilitation et extension de l'école maternelle et création d'une cantine à Saint Gervais : participation de 3 666€/an sur 15 ans (depuis 2013)
- Construction d'une cantine à Cognin-les-Gorges : 1 211€/an sur 15 ans (depuis 2006, l'échéance est sur 10 ans soit 1877€/an)
- Réhabilitation et extension de l'école de Cognin-les-Gorges : 2 912€/an sur 15 ans (depuis 2011)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Juge le montant de la participation demandée pour la construction de la cantine de Rovon (4 315€) très élevé pour une cantine uniquement.

- Précise qu'il manque des éléments sur le coût des travaux.
- Constata une non cohérence avec les statuts du SSI et un mode de calcul de répartition différent de celui appliqué précédemment par les autres communes de Saint Gervais et Cognin-les-Gorges
- Demande qu'un courrier soit adressé à la commune de Rovon pour obtenir plus d'informations

III/ PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD GRESIVAUDAN AVEC COMME FIL ROUGE « LA VELO ROUTE »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département de l'Isère, dans le cadre du plan de relance volet n°2, a lancé un appel à projets structurants à destination des communes et de leurs groupements.

Les Communautés de Communes du Sud Grésivaudan ont proposé un projet de « développement touristique du Sud Grésivaudan avec comme fil rouge la vélo-route ».

L'objectif de ce projet est de consolider et qualifier l'offre en matière d'accueil et d'hébergement touristique.

Ce projet se décline en cinq actions :

Action n°1 : Création d'aires d'accueil et d'information sur les sites touristiques

Action n°2 : Mise en œuvre d'un réseau de villages étapes pour les cyclotouristes

Action n°3 : Création d'un réseau de bornes de recharges pour les vélos à assistance électrique avec parc sécurisé pour le stationnement des vélos

Action n°4 : Création de places d'hébergement en gîtes communaux adaptés

Action n°5 : Création à Saint Marcellin et Saint Antoine l'Abbaye de relais d'information et de services touristiques

Monsieur le Maire informe que lors de la présentation de ce projet à la conférence territoriale du Sud Grésivaudan le 16 février 2016, la Commune de Cognin-les-Gorges a proposé un projet pouvant s'inscrire sur les trois actions suivantes :

Action n°2 : réseau de villages étapes

Action n°3 : réseau de bornes de recharges

Action n°4 : places d'hébergement en gîte communal adapté

Monsieur le Maire précise que 19 communes des 3 communautés de communes ont proposés des projets.

Afin de contextualiser cet appel à projet, il est demandé aux communes souhaitant participer au développement touristique du Sud Grésivaudan avec comme fil rouge la vélo-route, de signer une convention de partenariat entre les communautés de communes et les communes participantes.

Monsieur le Maire présente la convention au Conseil Municipal et après lecture et examen de celle-ci, demande aux membres présents de délibérer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- approuve le projet de partenariat entre les communautés de communes du Sud Grésivaudan et les communes participantes au projet de développement touristique du Sud Grésivaudan, avec comme « fil rouge » la vélo-route.
- autorise le Maire à signer la convention
- charge le Maire de faire aboutir ce projet en l'autorisant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

VI/ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé au Conseil Municipal, à la demande du comptable public, l'admission en non valeur des titres émis dont le détail figure sur la liste 1943210232 des pièces irrécouvrables pour le motif suivant : poursuites sans effet.

Le montant total de cette admission en non valeur est de 334,84€ qui sera mandaté à l'article 6541 du budget de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur des titres émis figurant sur la liste 1943210232 .

V/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN VUE DE LA CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que durant la période des travaux d'aménagement du village, la circulation et les stationnements vont être fortement perturbés. Afin de réduire ces nuisances, il propose de demander à Monsieur Vial Reymond de mettre à disposition sa parcelle cadastrée B403 qui est un espace proche de la zone des travaux pour permettre le stationnement de véhicules.

En dédommagement de cette mise à disposition, la commune s'engage à verser une redevance d'occupation de cet espace de 125€ / mensuel.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention entre Monsieur Vial Reymond et la commune afin de définir les conditions de cette mise à disposition

Les membres présents approuvent à l'unanimité cette proposition et demande au Maire de passer cette convention avec Monsieur Vial Reymond.

VI/ DEUXIEME PHASE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DU BUREAU D'ETUDES EN VUE DE L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal le déroulement de la réunion qui a eu lieu le 30 mars 2016 pour l'ouverture des offres méthodologiques et financières envoyées par les deux bureaux d'études retenus pour la suite de la procédure de consultation en vue de la révision du POS valant transformation en PLU.

Il rappelle que lors de la première phase de consultation les 3 bureaux d'études qui avaient soumissionné avaient été retenus.

Il indique que l'un d'entre eux a dû renoncer à continuer la consultation.

La commission d'appel d'offres accompagnée du soutien technique du CAUE et de la DDT a donc reçu en entretien individuel 2 bureaux d'études.

Après examen des offres méthodologiques et financières présentées et après en avoir délibéré, la commission a souhaité demander aux deux cabinets d'études des informations complémentaires et procéder à une phase de négociation.

Des courriers à l'identique ont donc été envoyés aux deux bureaux d'études et la commission reste dans l'attente de leurs réponses avant de poursuivre la consultation.